



Le Modèle de données de l'OMD connecte les acteurs du commerce

Ces dernières années, le Modèle de données de l'OMD a suscité un regain d'intérêt parmi les Membres de l'OMD et les organisations internationales. Cependant, si la plupart des systèmes informatiques douaniers semblent, dans une large mesure, être compatibles avec le Modèle, la question de leur pleine conformité reste encore ouverte. Le présent article passe en revue les informations les plus récentes concernant l'adoption du Modèle par les Membres de l'OMD ainsi que les futures évolutions relatives à cet outil essentiel de l'OMD.

AU FIL DES ANS, des systèmes informatiques douaniers centraux et des outils d'échange de données informatisé (EDI) ont été élaborés et mis en œuvre en fonction des exigences nationales. Ces exigences découlaient des dispositions de la législation nationale et des besoins opérationnels locaux. Ainsi, même si toutes les administrations des douanes ont besoin de la même information sur une marchandise donnée, de multiples formulaires, éléments de données et modèles électroniques ont été adoptés dans différents pays à différents moments, de sorte

que l'utilisation et le traitement de cette même information ne sont ni uniformes ni normalisés.

Des normes internationales relatives aux exigences en matière de données électroniques, telles que les normes du Répertoire d'éléments de données commerciales des Nations Unies (UN/TDED) et de l'Échange de données informatisé pour l'administration, le commerce et le transport des Nations Unies (EDIFACT/ONU), ont certes été créées dans le passé mais elles restent basiques et génériques

et n'ont pas été spécifiquement conçues pour la douane. Il n'existait pas non plus par le passé de dictionnaire international des données dans le domaine douanier qui aurait permis d'harmoniser et de simplifier les exigences douanières en matière de données.

Certains outils tels que les messages électroniques normalisés de nature douanière EDIFACT/ONU, le CUSDEC pour la déclaration de marchandises à l'importation ou à l'exportation, ou le CUSCAR pour le manifeste de chargement, par

exemple, s'étaient inscrits dans une démarche plus systématique mais force est de reconnaître qu'il n'existait pas auparavant de modèle de données conceptuel sous-jacent qui régisse l'exploitation permanente de ces messages.

Pour répondre à cet enjeu, l'OMD a conçu le Modèle de données. Ce dernier contient un ensemble d'informations normalisées sélectionnées avec soin [dénommées éléments de données], reposant sur des normes acceptées à l'échelon mondial et organisées de manière à minimiser les efforts et les coûts pour les entreprises. Il traduit les activités douanières en données transmises par les entreprises et les transporteurs aux fins du dédouanement des marchandises aux frontières. Pour décrire l'échange des données entre les entreprises et les gouvernements, le Modèle de données de l'OMD suit le schéma des régimes mis en œuvre par la douane à l'échelon mondial, tels qu'ils sont décrits dans la Convention de Kyoto révisée. La version la plus récente (version 3.0) du Modèle de données de l'OMD va même plus loin puisqu'elle couvre à présent les données exigées par d'autres services gouvernementaux aux fins des différentes procédures aux frontières.

Regain d'intérêt

Ces dernières années, le Modèle de données de l'OMD a suscité un regain d'intérêt parmi les Membres de l'OMD et les organisations internationales. Le lancement de la Version 3.0 du Modèle et les efforts entrepris par l'OMD pour encourager davantage de pays à adopter cet outil ont porté leurs fruits : la plupart des gouvernements sont conscients des avantages que présentent la rationalisation et la simplification des informations réglementaires et de l'utilité d'harmoniser les données entre les services présents aux frontières dans le contexte d'un guichet unique. Ce regain d'intérêt procède également :

- Du nombre croissant de projets visant à créer des solutions de guichet unique.
- De l'entrée en vigueur dans plusieurs pays de l'obligation d'envoyer une notification préalable du fret, notamment via la mise en place de programmes d'Opérateurs économiques agréés.
- Du fait que les fournisseurs de solutions informatiques permettant le respect

des règles commerciales s'efforcent de concevoir des 'pipelines' qui viennent étayer le flux ininterrompu des données commerciales.

- De l'initiative de l'OMD concernant les Douanes en réseau international, qui prévoit une étroite coopération entre les administrations des douanes dans le cadre d'un échange d'informations commerciales en temps réel.

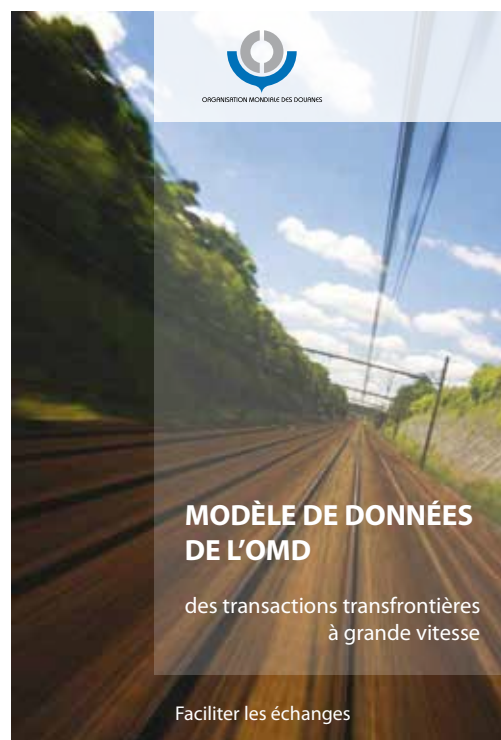
Le Modèle de données de l'OMD offre une vision « de bout en bout » des informations réglementaires dans la chaîne logistique internationale et, dans le cadre de toutes les initiatives existantes, il constitue un facteur-clé de facilitation, tant pour les gouvernements que pour les entreprises.

Qui adopte le Modèle ?

Les Directeurs généraux des douanes demandent souvent combien de pays mettent en œuvre le Modèle de données de l'OMD, c'est-à-dire combien de pays ont adopté les spécifications du Modèle. Malheureusement, l'OMD ne peut encore répondre avec certitude à cette question.

Les informations recueillies par l'OMD laissent à penser que les pays en sont à différents stades d'adoption du Modèle, comme les experts de l'OMD ont pu le constater sur le terrain lors de missions de renforcement des capacités. En outre, les 20 à 30 délégués de l'Équipe de projet chargée du Modèle de données présentent périodiquement des informations concernant l'état d'avancement de l'adoption du Modèle dans leur pays respectif. De plus, dans le cadre d'une étude mondiale sur l'évolution du Guichet unique menée récemment par l'OMD, 25 des 60 administrations ayant répondu ont indiqué avoir adopté une version du Modèle de données de l'OMD. Enfin, selon les informations transmises à l'OMD par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, il semble que le système 'SYDONIA World' utilise des éléments de données conformes à la version 3.0 du Modèle de données de l'OMD.

Il est cependant impossible d'évaluer la situation globale de manière documentée tant que des experts n'auront pas formellement déterminé le niveau de conformité pays par pays et que les résultats de leur recherche n'auront pas été validés par une instance indépendante. Cette évaluation se



fondera essentiellement sur des comparaisons sémantiques entre les jeux de données, les listes de codes et les structures de l'information au plan national et ceux recommandés par le Modèle de données de l'OMD.

Qu'implique son adoption ?

Qui dit adoption du Modèle de données de l'OMD, dit remplacement ou modification des modèles d'information sous-tendant tout système de TI.

Le moment idéal pour adopter le Modèle de données est donc le moment où de nouveaux systèmes sont conçus ou encore lorsqu'une révision de grande envergure est entreprise. De fait, les pays peuvent apporter des modifications successives et progressives à leurs applications logicielles afin de les aligner sur le Modèle de données de l'OMD. Ces changements peuvent être apportés au moment de la mise à niveau habituelle des logiciels.

Le Modèle de données de l'OMD a été conçu comme cadre maximal. Les pays ne sont donc pas obligés d'adopter le Modèle de données de l'OMD dans son ensemble et ils peuvent le personnaliser afin de créer des profils pleinement conformes à la législation nationale et apporter des ajustements dans les limites des pratiques et des politiques en vigueur en matière de données.

Non-conforme	Compatible	Conforme
<ul style="list-style-type: none"> • Utilise des structures de données propriétaires. • Ne respecte pas les normes internationales. • Différences trop nombreuses par rapport au Modèle de données de l'OMD. • Solutions de contournement impossibles pour satisfaire aux exigences en matière d'échange de données. • La saisie directe par les entreprises est le principal mode de saisie des données. • Fonctionnement et mise à jour coûteux pour l'entreprise. • Principal obstacle à la participation aux Douanes en réseau international. • Impossible de concevoir un guichet unique. 	<ul style="list-style-type: none"> • Respecte en grande partie le Modèle de données de l'OMD mais présente quelques variantes dans son utilisation. • Les variantes dans l'utilisation peuvent être surmontées au moyen d'ajustements mineurs mais significatifs grâce à des 'adaptateurs' ou des 'convertisseurs'. • Plus le nombre d'adaptateurs est élevé, plus la mise à jour des applications logicielles et le fonctionnement coûteront cher à l'entreprise. • N'empêche pas la participation du pays aux échanges de données au plan international mais peut la limiter en raison de solutions de contournement coûteuses et complexes. • La conception d'un guichet unique entraînerait des tâches importantes et des efforts de haut niveau. 	<ul style="list-style-type: none"> • Respecte le Modèle de données de l'OMD pour toutes les fins pratiques de l'échange d'informations. • Les modèles nationaux sont presque des sous-ensembles réels du Modèle de données de l'OMD. • Les écarts par rapport au Modèle de données de l'OMD sont inexistantes ou n'ont pas d'incidence. • Les convertisseurs et les adaptateurs ne jouent pas de rôle important. • Permet à l'entreprise de réaliser des économies grâce à une réutilisation des informations et à un accès à des solutions peu onéreuses de mise en conformité. • Facilite la participation aux Douanes en réseau international. • Facilite la conception d'un environnement de guichet unique.

Il convient de tenir compte de l'incidence des modifications apportées à un système de TI typique qui est connecté à d'autres systèmes de TI appartenant aux autres

parties prenantes du commerce international. Les administrations des douanes partagent des informations avec toutes les autres parties intervenant dans le processus de dédouanement telles que d'autres services gouvernementaux, les banques ou les autorités portuaires. Ce sera, dès lors, toute une communauté qui devra, à son tour, adopter ces modifications. Pour résoudre les problèmes de compatibilité, des interfaces d'adaptation (ou 'adaptateurs') ou de conversion (ou 'convertisseurs') devront être mises en place.

Afin d'adopter le Modèle de données de l'OMD, un pays doit évaluer d'alignement de ses systèmes d'information sur cet instrument.

Cette évaluation constitue une activité qui doit être effectuée par étape, avec le soutien d'experts spécialisés dans les normes de l'information, y compris dans le Modèle de données de l'OMD. Elle permet de classer le modèle de données du pays dans l'une des trois catégories détaillées ci-dessus :

'non-conforme', 'compatible' et 'conforme'. Le tableau ci-dessus décrit les principales implications pour chaque catégorie.

Les pays qui sont « non-conformes » devraient remplacer leurs systèmes de TI, les pays « compatibles » sont encouragés à appliquer graduellement le Modèle et les pays « conformes » sont invités à publier une déclaration indiquant que leur modèle national est aligné sur le Modèle de données. A cet effet, l'OMD a développé des Directives sur l'harmonisation des données qui visent à reproduire des jeux de données nationaux que l'on pourrait ensuite synthétiser en un tableau de correspondance, qui à son tour pourrait servir de déclaration de conformité.

Transparence et collaboration

Les administrations des douanes publient constamment des informations détaillées concernant les interfaces électroniques avec leurs systèmes douaniers et de guichet unique, permettant ainsi aux acteurs du commerce et des transports de créer



leurs propres systèmes de TI pour échanger les données réglementaires et opérationnelles. Même si ce type d'informations est disponible dans le domaine public, la connaissance du fonctionnement des systèmes nationaux demeure très locale et limitée à quelques consultants qui vendent leurs services aux entreprises offrant des solutions logicielles aux opérateurs et aux agents en douane locaux.

L'alignement des systèmes nationaux sur le Modèle de données de l'OMD permettrait de présenter ce type d'informations dans des notations et des références facilement reconnaissables.

Les bénéficiaires directs seraient les prestataires de solutions logicielles qui pourraient simplifier et rationaliser leurs solutions pour le commerce international. Les frais de conception et d'entretien de logiciels seraient en effet moindres si les exigences complexes et spécifiques à chaque pays étaient rationalisées en un jeu de spécifications reposant sur le Modèle de données de l'OMD qui, même s'il varie d'un pays à un autre, simplifierait néanmoins dans une large mesure les efforts consentis pour gérer ces exigences. L'alignement des systèmes nationaux sur le Modèle de données de l'OMD encouragera également les fournisseurs de logiciels à concevoir des progiciels pouvant être utilisés dans tous les pays du monde.

Les entreprises en tireront des avantages indirects puisqu'elles auront non seulement accès à des solutions logicielles moins onéreuses mais elles pourront également réutiliser les informations en amont de la chaîne logistique, ce qui réduira le temps et les frais directs de notification réglementaire.

La coopération entre les gouvernements et les fournisseurs de logiciels permettrait de réduire les frais d'acquisition de l'information pour tous les utilisateurs. Les utilisateurs du Modèle de données de l'OMD devraient travailler en étroite collaboration pour échanger les informations techniques permettant un emploi commun, dans leur intérêt mutuel. Les parties intéressées pourraient se réunir pour résoudre les questions de nature commerciale et technique grâce à

l'adoption du Modèle de données de l'OMD et tirer ainsi parti des évolutions technologiques pour accélérer davantage encore le déploiement des solutions de TI.

Produits dérivés

L'Équipe de projet chargée du Modèle de données de l'OMD a développé plusieurs « profils » à partir du Modèle de données de l'OMD. Ces profils sont des formulaires, des modèles ou d'autres documents réglementaires conçus automatiquement par le système. A titre d'exemple, le Document administratif unique, les formulaires de la Convention visant à faciliter le trafic maritime international de l'OMI, les modèles de carnets TIR électroniques et d'autres documents réglementaires analogues sont actuellement élaborés en tant que profils du Modèle de données de l'OMD. Le calcul de la valeur transactionnelle est également couvert, ce qui contribuera à assurer une application uniforme de l'Accord de l'OMC sur l'évaluation.

Évolution future

L'évolution future du Modèle de données de l'OMD passera notamment par la publication de versions annuelles destinées à surmonter les problèmes signalés par les pays individuels qui adoptent le Modèle de données. S'agissant des nouvelles versions, il a été suggéré de ne pas adopter une démarche de type 'big-bang', mais plutôt une dynamique de croissance annuelle progressive. Il est reconnu que l'ajout de toute nouvelle fonctionnalité au Modèle de données devra reposer sur des critères convenus, par exemple, pour simplifier la notification pour les entreprises ou supprimer un obstacle qui empêche un pays d'adopter le Modèle de données. En d'autres termes, les projets de mise à jour du Modèle de données feront partie de cycles annuels gérables. Une telle démarche approfondira davantage l'engagement des pays qui souhaitent apporter des améliorations. Les experts prévoient que le Modèle de données de l'OMD demeurera stable puisqu'aucune modification majeure du noyau du Modèle n'est envisagée, même en cas d'ajout d'une nouvelle fonctionnalité et de nouvelles caractéristiques.

En savoir +

dm@wcoomd.org